
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T01-2023
Portant permis de stationnement**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 6 janvier 2023 du SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, dans le cadre d'un branchement d'eau potable au 41 rue principale chez M. MAHLER du 16 janvier 2023 au 20 janvier 2023 inclus.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du 16 janvier 2023 au 20 janvier 2023 inclus, le SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, est autorisée à poser un alternat par feux tricolores pour procéder au branchement d'eau potable au 41 rue principale chez M. MAHLER.

Article 2 : La circulation sera réglée par feux tricolores, installés de part et d'autre de chantier. La vitesse est limitée à 30km /h. Le stationnement est interdit et qualifié gênant au droit du chantier.

Article 5 : La signalisation règlementaire sera mise en place par le SDEA.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 7 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur BALD Mathieu responsable des travaux

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 10 janvier 2023

Le Maire

Alain HIPP